



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le **jeudi 11 décembre**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Dominique VIOLETTE ;

Adjoints ;

Thierry BELLOIS, Claudia COURTOIS, Philippe GEHAN, Jacques ISAMBERT, Conseillers municipaux ;

Absents excusés : Eric BROCHARD, Alice GAUTHIER, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET.

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06/11/2025 :

Aucune remarque n'est faite. Le procès-verbal du conseil municipal du 06/11/2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Demande de subvention DETR 2026 sur la première tranche optionnelle des travaux de restauration de l'église.

Madame Le Maire explique à l'assemblée le projet de restauration de l'église St Pierre dont le diagnostic réalisé en 2023 a mis en évidence le besoin de travaux à effectuer sur le bâtiment. Le cabinet d'architecture Martin et Broise a travaillé sur ce projet et a évalué le montant des travaux, honoraires maîtrise d'œuvre, provisions honoraires CSPS, et provision pour hausse soit un montant total de 886 166.69 € HT soit 1 063 400.03 € TTC. Les travaux sont prévus sur 5 tranches.

Mme le Maire précise également que la demande de subvention DETR 2025 sur la tranche ferme a été accordée pour un montant de 66 153 €.

Mme le Maire propose d'inscrire la première tranche optionnelle de travaux d'un montant de 153 920.50 € HT, en ajoutant les honoraires pour maîtrise d'œuvre, les honoraires CSPS, et la provision pour hausse sur le budget 2026 et de demander une subvention au titre de la DETR 2026. Le montant de la subvention à hauteur de 35 % s'élève à 59 070,84 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Demande de subvention DETR 2026 pour l'achat et pose de structure de jeux pour la cour maternelle

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer une aire de jeux dans la cour de la classe maternelle (PS/MS). Une première structure de type chalet ou maison avec un sol adapté sera inscrite au budget 2026. Le devis présenté se monte à 12 857 € HT.

Mme le Maire propose à l'assemblée de demander la subvention DETR à hauteur de 35 % du montant HT. La subvention s'élève à 4 500 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Demande de subvention FDI 2026 pour l'achat et pose de structure de jeux pour la cour maternelle

Mme le Maire propose à l'assemblée de demander auprès du Conseil départemental la subvention FDI à hauteur de 30 % pour l'achat et pose de cette structure de jeux. La subvention s'élève à 3 857 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Demande de subvention FDI 2026 pour l'aménagement de voirie rue de la Libération à Blainville.

Mme le Maire fait un rappel sur la programmation des travaux de voirie établie en début de mandat. La rue de la Libération à Blainville en fait partie. Cette chaussée fréquentée par un grand nombre d'automobilistes et plus particulièrement aux heures d'affluence le matin et le soir est très dégradée. Une estimation de ces travaux d'aménagement routier et d'évacuation des eaux pluviales a été faite par ELI du Conseil départemental. Le montant s'élève à 69 661 € HT, soit 83 593.20 €.

Mme le Maire propose à l'assemblée de demander la subvention FDI auprès du Conseil départemental à hauteur de 30 % pour un montant de 20 898 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Demande de subvention FDI 2026 pour la pose d'un nouveau module de columbarium au cimetière.

Mme le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de s'équiper d'un deuxième module columbarium en granit rose comprenant 8 cases. Le montant de cet achat s'élève à 5 697,51 € HT. Mme le Maire propose de demander la subvention FDI auprès du Conseil départemental à hauteur de 30 %. Le montant de la subvention s'élève à 1 709,25 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Eclairage public : Travaux amélioration énergétique remplacement de lampes de type LED.

Mme le Maire la décision de l'assemblée de rénover l'éclairage public et d'installer des lampes à basse consommation de type LED.

Une première tranche a été réalisée en 2025. Il reste donc à lancer la seconde tranche. Territoire d'Energie Eure-et-Loir, en charge d'organiser ces travaux les a estimés à 40 000 € HT. Une subvention de 40 % peut être accordée par TE28.

Mme le Maire propose d'inscrire ces travaux sur le budget 2026 et de demander cette subvention d'un montant de 16 000 € à Territoire d'Energie Eure-et-Loir.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 7 : ASC MEZIERES EN DROUAIS : Avenant à la convention ALSH/Accueil périscolaire du mercredi et vacances scolaires.

Mme le Maire rappelle que la convention ALSH des quatre communes (Charpont, Luray, Sainte-Gemme-Moronval, et Marville-Moutiers-Brûlé) relative à l'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires arrivera à son terme le 31/12/2025 (durée 3 ans). L'ASC Mézières demande à chaque commune de proroger par un avenant cette convention pour une durée d'une année soit jusqu'au 31/12/2026. Ceci dans l'attente d'une éventuelle réorganisation de ce service par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Accord à l'unanimité.

Communication et questions diverses.

Mme le Maire signale que des habitants de Marville Bourg se plaignent du déclenchement de l'alarme de la Ste Delta Trailers très régulièrement. Il a été demandé plusieurs fois à la Ste de faire le nécessaire. C'est en cours.

Lors de la réunion publique organisée par Christophe Le Dorven, Président du Conseil départemental le 27 novembre dernier, les habitants de Blainville ont évoqué l'accident survenu au croisement de la rue d'Ecluzelles, Route de Dreux et Rue de la Libération. Ils ont demandé qu'une étude d'aménagement soit faite ou éventuellement une zone 30 instaurée dans tout ce hameau.

La séance est levée à 23H30

Le secrétaire de séance

Evelyne CHIAPPERIN

Le Maire

Véronique BASTON